



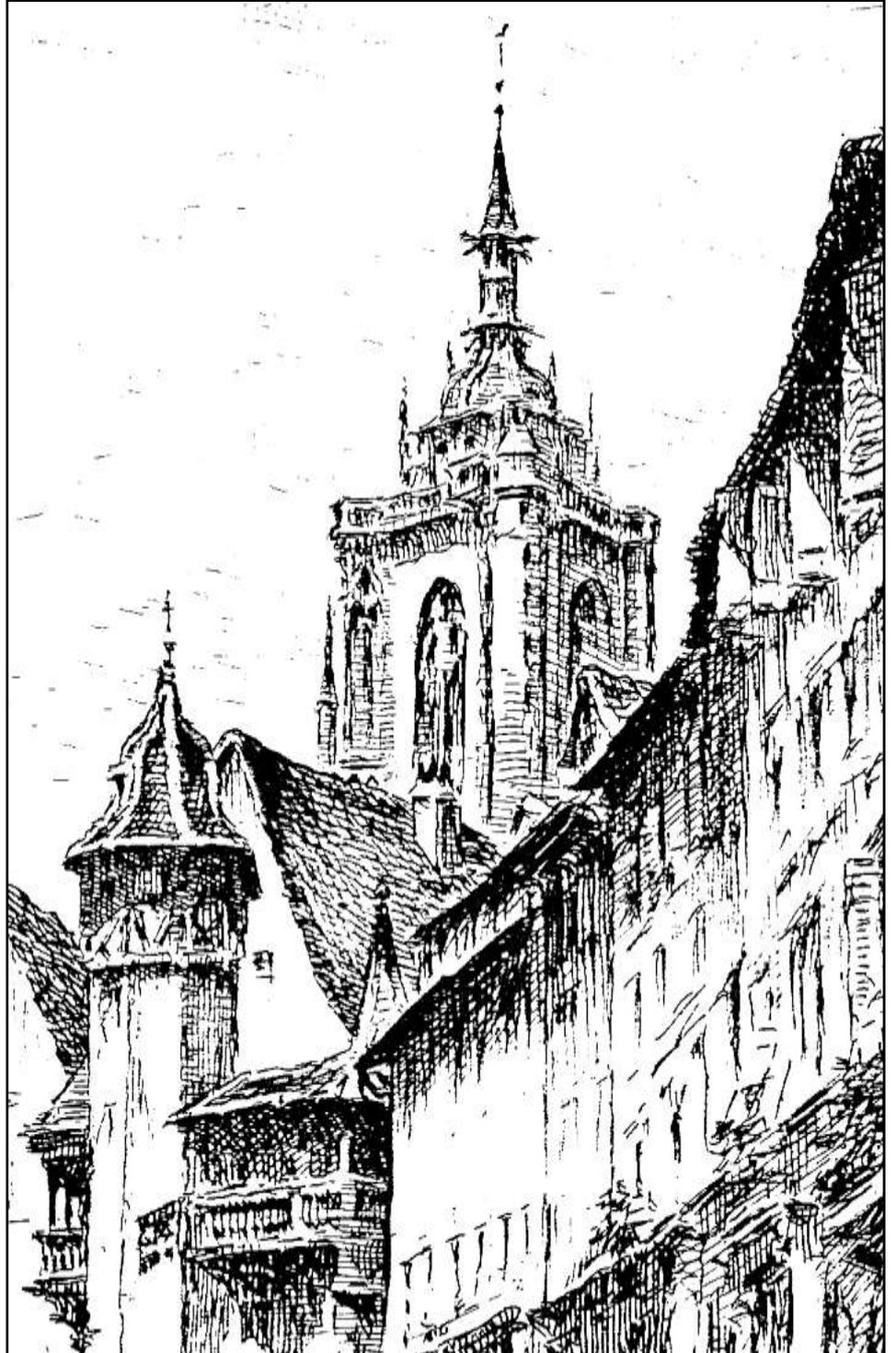
Colmar

STENOGRAMME

33^{ème} Séance

du

22 mai 2017



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : M. GRUNENWALD, Mme DE CARVALHO, M. DENECHAUD, Mme BRANDALISE donnent respectivement procuration à Mme LOUIS, M. JAEGY, Mme KLINKERT, M. OUADI. Auront eu peu de retard l'Adjoint DREYFUSS et Mme PELLETIER qui en attendant, donnent pouvoir au 1^{er} Adjoint pour le premier et Mme HUTSCHKA pour la deuxième.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 27 mars 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications à faire. Vous savez que le Préfet avait pris un arrêté pour fermer le passage sur la voie ferrée concernant la ligne Colmar/Metzeral. J'avais d'abord fait état d'un recours gracieux que le Préfet n'avait pas accepté. Je suis allé au Tribunal Administratif. Il se trouve que par jugement du 29 mars 2017, les magistrats ont donné raison à la Ville de Colmar et ont annulé l'arrêté préfectoral de fermeture. J'en ai également tout de suite parlé au Préfet et vu la question avec la SNCF : pour rétablir la circulation piétonne, il faut faire des travaux de sécurisation. J'avais proposé à la SNCF que la Ville de Colmar soit partenaire des débours puisque finalement, l'intérêt est partagé entre la SNCF et la Ville de Colmar. J'attends la réponse de la SNCF.

Toujours pour rester dans le fer, lors d'une discussion avec le Directeur régional de la SNCF, j'ai demandé à ce dernier de m'apporter toutes garanties quant à la pérennité des 4 arrêts du TGV Est avec Paris puisque les 4 arrêts avaient été obtenus après beaucoup de lutte. Dans sa réponse du 28 avril dernier, le Directeur régional de la SNCF me confirme que la SNCF envisage le maintien en 2018 des fréquences directes avec Paris, soit 4 trains par jour et par sens, hors été, puisqu'il y a toujours une modulation en été. La SNCF observe avec satisfaction une croissance des trafics sur Colmar/Strasbourg de 4 % au niveau de la desserte et une augmentation de 8 % au niveau de la desserte TER, dans les deux sens Strasbourg/Mulhouse et sur Colmar/Mulhouse. C'est donc une bonne évolution dans l'utilisation du transport ferroviaire, mais je retiens surtout la confirmation des 4 arrêts à Colmar concernant la liaison par Strasbourg.

Dans un autre domaine, vous avez également remarqué, je pense, le site web lianorg basé à Pékin qui diffuse une information touristique

authentique et professionnelle à destination des touristes asiatiques (Chinois, Japonais, Coréens et autres). Ce site a analysé la situation de 2 008 villes à travers 127 pays et a mis le doigt sur la performance du musée Bartholdi, élu Top choice 2017, après avoir reçu les critiques positives des juges et des visiteurs asiatiques. C'est également une bonne nouvelle pour tous les efforts faits à partir de ce musée.

Pour rester dans le tourisme, je me réfère au site internet d'European Best Destinations, qui sélectionne les meilleures destinations européennes et a désigné Colmar comme l'une des plus belles destinations pour Pâques. Pâques est derrière nous, mais c'est néanmoins une performance puisque sur 4 personnes qui ont répondu, 1 a choisi Colmar en premier choix. C'est donc aussi une grande satisfaction. Il y a lieu de remercier tout le travail assumé par l'Office de Tourisme avec le Service municipal des espaces verts depuis 7 ans pour présenter une autre image de la Ville de Colmar. Colmar est ainsi décrite sur le site internet : « *Colmar en Alsace est une destination à découvrir tout au long de l'année. C'est l'endroit idéal pour Noël et pour pas mal d'autres saisons* ». C'est vraiment une satisfaction générale.

Je continue toujours dans le même périmètre avec Airbnb qui place Colmar en pole position avec un commentaire exceptionnel : « *Le podium consacre Colmar, Chamonix et Cannes, le vainqueur faisant ainsi une entrée triomphale dans les dix premiers* », alors que nous n'étions jamais classés dans cette rubrique. Que de bonnes nouvelles sur le plan touristique !

Cela étant dit, je laisse la parole à Cécile STRIEBIG-THEVENIN pour la présentation du point 5.

5. Avance sur subvention à l'Association du Carnaval de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Avenant n° 1 à la convention de partenariat du 15 décembre 2014 entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion de la Maîtrise.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Programme de la saison 2017/2018 au théâtre municipal.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : L'Adjoint disait : « après les 7 péchés capitaux, nous aurons les 8 béatitudes l'année prochaine ».

8. Adhésion du théâtre municipal au système de paiement en ligne des recettes publiques TIPI.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Je profite de cette occasion pour vous demander le même service pour la salle Europe qui ne dispose même pas de la carte bancaire pour la billetterie. Y a-t-il une raison ?

M. le Maire MEYER : On y arrive. Eins num andra, wie in Paris ! C'est programmé.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Dans les mêmes conditions, Mme SANCHEZ.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

9. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Bonsoir. Combien y a-t-il de représentations de cet orchestre à Colmar ?

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Ce n'est pas une question de nombre de représentations. Cette subvention fait partie intégrante de la subvention versée à l'Opéra National du Rhin. C'est simplement une ligne budgétaire fléchée pour l'Orchestre Symphonique de Mulhouse, mais qui correspond à une enveloppe globale Opéra National du Rhin, sachant que Colmar paie de

façon proportionnelle par rapport aux autres communes et par rapport au nombre de spectacles accueillis à Colmar.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Quand j'ai lu 7 dans le rapport, j'ai mal lu, c'est bien cela ?

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Non, c'est 7.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Cela fait 10 000 euros par représentation ?

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Non, il ne faut pas le voir ainsi. C'est vraiment une ligne budgétaire fléchée Orchestre Symphonique de Mulhouse, mais qui est dans l'enveloppe globale.

M. le Maire MEYER : Sur le fond, Mme ANGLARET-BRICKERT a raison, c'est cher.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Ah, merci, M. le Maire ! Cela soulage.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas botter en touche, c'est cher. C'est 10 000 euros par représentation, mais pour avoir tout le périmètre de ce qu'on peut espérer à travers la culture et les activités que nous déployons à partir du théâtre. Nous en parlons depuis longtemps, mais nous n'avons pas le choix puisque c'est en concertation avec Mulhouse et Strasbourg. Nous portons ensemble cette opération. Il est difficile de revenir en arrière.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Nous pouvons revenir sur le vote ?

M. le Maire MEYER : Vous pouvez voter comme vous voulez.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Nous avons donc le droit de nous abstenir ?

M. le Maire MEYER : Bien sûr. Donc, vous vous abstenez sur le point 9 ?

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oui, M. le Maire.

10. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je pense que c'est la dernière série à ce tarif.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui.

M. le Maire MEYER : Nous touchons la fin de l'année scolaire, nous pouvons donc supposer que toutes les acquisitions sont faites. À partir de la rentrée, nous avons arrêté un tarif adapté en fonction du coût du matériel qui, je crois, est de 120 euros.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Absolument.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une opposition. Je pense que c'est en rapport avec la non-passation d'un marché.

11. Vente d'un immeuble par le conseil de fabrique de l'église Sainte Marie.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous avons un avis à donner. Jusque-là, nous n'étions jamais opposés à ce qui est proposé par les différentes communautés religieuses.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

12. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Avance sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB' – immeuble 14 rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Reprise des terrains communs au cimetière municipal attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006.

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Mise à jour des indemnités de fonction des élus municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Je trouve que c'est un joli paradoxe de discuter de l'augmentation d'indemnités le jour où le gouvernement lance les consultations sur la future loi de moralisation de la vie publique. Le résultat des dernières élections présidentielles a pourtant montré le dégoût des Français pour l'entre-soi politique et les règles du jeu que nous fixons par nous-mêmes et pour nous-mêmes. Pour la deuxième fois en six mois, nous allons augmenter les indemnités des élus. Même si la hausse est très limitée et est un effet collatéral de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, nous aurions pu décider de maintenir le niveau d'indemnité voté en novembre et pour lequel nous avons voté contre. J'estime, en l'occurrence, que même si cette hausse est modeste – je le rappelle –, nous n'envoyons pas véritablement un bon signal sur les pratiques de la Ville de Colmar en la matière. Merci.

M. le Maire MEYER : J'accepte avec beaucoup d'écoute ce commentaire puisque nous avons installé la moralisation bien avant le gouvernement. Rappelez-vous les élections de 2014. Je m'étais engagé pour le compte de mon équipe à diminuer les indemnités des élus, maires, adjoints et conseillers délégués de 100 000 euros par an. Le budget de l'année 2013 était de 675 000 euros. Donc, d'entrée et de nous-mêmes, nous avons décidé de diminuer ces indemnités de 100 000 euros, ce qui n'est pas rien. Alors, vous allez me demander où nous en sommes aujourd'hui. $675\,000 - 100\,000 = 575\,000$. Aujourd'hui, nous sommes à 562 000 malgré les augmentations. Pour le personnel, nous n'avons pas à passer au Conseil Municipal ces révisions indiciaires. Pour les élus, il le faut. Mais je tenais à rappeler que nous avons moralisé le comportement des élus colmariens bien avant l'heure.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

16. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2^e tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : M. ERNST, j'ai oublié d'ajouter que les 100 000 euros d'indemnités en moins étaient pour nous l'engagement n° 1 sur les 60. Si vous ne me croyez pas, sortez notre journal et vous voyez $675\,000 - 100\,000 = 575\,000$.

M. ERNST : Rassurez-vous, je connais bien votre programme, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mais alors, il semble que vous le connaissiez par cœur...

17. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Été 2017 ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subvention 2017 à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Soutien aux échanges scolaires – 2^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) - 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjointe. Jacques DREYFUSS n'est pas encore là, donc c'est le 1^{er} Adjoint qui prend en charge la présentation du point 21.

21. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace (FREMAA) pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des commerçants du marché couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : D'une façon générale, cette association marche plutôt bien puisqu'elle initie pas mal d'événements qui meublent un peu les 12 mois de l'année. L'ouverture du dimanche est aussi heureuse. Malheureusement tout le monde n'y participe pas. Le dimanche est devenu le rendez-vous de nombre de Colmariens au marché couvert.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

23. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**25. Étude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'entreprises –
avenant à la convention de groupement de commande et plan de
financement prévisionnel.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Opération également portée par l'ANRU et un bon partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

**26. Transaction immobilière – cession rue d'Amsterdam – immeuble de
bureaux.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**27. Transactions immobilières : déclassement et cession de parcelles
suite à des travaux de voirie.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Transaction immobilière – alignement Nonnenholz-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'un nouveau Pôle médical Femme, Mère et Enfant par les Hôpitaux Civils de Colmar, rue du Docteur Paul Betz.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est un grand chantier. Heureusement qu'il se termine bientôt.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

30. Amélioration et extension du réseau viaire et de l'éclairage public de la Ville de Colmar – modification du programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, ce n'est pas une économie budgétaire puisque les 655 000 euros vont financer le remplacement des horodateurs. Vous avez pu remarquer qu'ils n'ont pas tous le même fonctionnement. Les uns acceptent la carte, les autres pas. Il a donc fallu généraliser. Avec l'intégration de zones nouvelles, nous sommes condamnés d'acheter aussi une nouvelle série d'horodateurs. Nous aurons un rapport de présentation lors de la séance du Conseil Municipal du mois de juin. La dépense à supporter tourne autour de 600 000 euros. Les 655 000 euros nous permettront de financer cette opération supplémentaire sans modifier le budget de base. Vous aurez davantage d'explications au mois de juin avec le rapport complémentaire en rapport avec l'équipement matériel.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

31. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Rénovation urbaine du secteur Luxembourg : projet d'aménagement et rénovation de la galerie commerçante Europe.

M. le Maire MEYER : Il y a 8 jours, j'ai ajouté un point 32 en rapport avec l'enquête d'utilité publique concernant la maîtrise du parking de l'ex-magasin Match. Le commissaire enquêteur a fait état de différentes observations, dont les unes résultent de nos propres services et les autres viennent des suggestions que le commissaire enquêteur a rencontrées auprès des commerçants, des locataires des commerces, voire des co-propriétaires.

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Un travail important est mené en collaboration avec les commerçants, les co-propriétaires de la galerie. Nous avons repris ensemble des éléments de l'enquête du commissaire enquêteur sachant que – comme vous venez de le dire – nous les avons largement anticipés. Cela correspond à des choix tout à fait naturels pour le devenir de ce secteur.

Un deuxième point important est le fait que nous sommes évidemment conscients du rôle joué aussi par la galerie marchande, par le Centre Commercial Europe, qui est nécessaire, notamment pour les besoins quotidiens des habitants du secteur et au-delà. Pour accompagner les co-propriétaires dans la rénovation de cette galerie qui en a bien besoin et dans l'hypothèse d'une cession amiable par les propriétaires de cette galerie des quotes-parts parties communes correspondant au parking, dont nous avons déjà parlé ici, nous proposons que la Ville participe à hauteur de 20 % des travaux de rénovation de cette galerie qui concerne les façades, les devantures, le hall de la galerie. C'est ce point que nous vous proposons de bien vouloir approuver dans la présente délibération.

M. le Maire MEYER : L'énumération des points résulte – comme on vient de le dire – soit des propositions des propriétaires des exploitants, des suggestions de la Ville de Colmar. Mais le dernier paragraphe pour les 20 % est une addition volontaire pour être davantage aux côtés des commerçants et leur permettre un relookage de leurs commerces respectifs.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vous repose des questions que j'ai posées aux Commissions Réunies. On nous parle du déplacement du marché hebdomadaire côté nord de l'Avenue de l'Europe, donc on en conclut que c'est sur la route, comme avant sur l'Avenue de Paris, mais les questions vont plus précisément concerner l'extension du parking situé à proximité de la mosquée. J'imagine que vous avez prévu ou imaginé un emplacement, combien de places ? Je voudrais vous rappeler que vous aviez promis la sanctuarisation de la Plaine Pasteur. Comment les choses vont-elles pouvoir co-exister ?

S'agissant de la pépinière d'entreprises, il est écrit que si elle se réalise – je ne doute pas qu'elle devrait se réaliser vu que c'est un projet ancien qui

semble tout à fait normal pour une ville de notre dimension – devrait être dotée d'un parking spécialement dédié. Là aussi, j'imagine qu'il y a quand même une projection un peu plus aboutie. J'aimerais savoir de combien de places on imagine qu'il faut doter un projet de ce type.

L'objet essentiel de la délibération est de nous faire voter une aide de 20 % du montant des travaux pour la réfection dans la galerie commerçante des façades, devantures, hall de galerie pour – dites-vous – « dynamiser l'activité commerciale de la galerie et de l'ex-magasin Match ». Les engagements existants qui s'appliquent à tous les commerçants, artisans et professions libérales à Colmar – sauf erreur de ma part – sont de donner 20 % des travaux plafonnés à 6 000 euros concernant les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants – ce n'est peut-être pas tout à fait le cas – en revanche, 30 % pour la rénovation de vitrine lorsqu'il y en a, avec un montant plafonné à 4 500 euros. Cela étant des engagements qui n'exigent *a priori* aucune contrepartie, si ce n'est le dépôt d'une demande de subvention en bonne et due forme, la Ville de Colmar n'aurait-elle pas dû se montrer un petit peu plus généreuse et faire un vrai effort de dynamisation de l'activité dans ce secteur, étant donné qu'il est en plus demandé aux commerçants de vous céder un bien foncier puisque c'est en contrepartie de leur quote-part du parking qui a une certaine valeur ? Plusieurs questions sur le projet : pourquoi n'y a-t-il pas un vrai coup de pouce ? – parce que là, ce sont des engagements qui existent.

Enfin, la dernière question est essentielle, il s'agit de la première question posée lors du Conseil de quartier du 24 mars, quand y aura-t-il un démarrage d'activité dans l'ancien Match ? Aujourd'hui, quand on va sur le site d'Axis Promotion qui est a signé un compromis avec la Ville, on ne voit rien, aucun projet, aucun programme, aucune mention sur la Ville de Colmar et encore moins sur Match ou le Centre Europe. Quelque chose est-il vraiment dans les tuyaux ? Le permis d'exploitation commerciale accordé en son temps par la CDAC est-il encore valable ? Le temps passe et il y a des règles d'attribution de ces permis. Ne faut-il pas repartir et remettre le métier sur l'ouvrage ? Quand y aura-t-il quelque chose à Match ? Merci.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Mme VALENTIN, plusieurs choses. Déplacement du marché hebdomadaire du mercredi, oui le long de l'Avenue de l'Europe, on fermera cette portion de rue le temps d'une matinée comme cela existait effectivement le temps de l'Avenue de Paris, ce qui permettra de dégager l'espace du parking et aura un impact à la fois positif pour la galerie marchande, pour le futur exploitant de l'ancien Match et les commerçants du marché hebdomadaire.

S'agissant du parking de la mosquée, on nous dit souvent et on constate que le jour de prière, le vendredi après-midi, le parking de l'ancien Match est utilisé par les fidèles qui s'y garent ce qui posera nécessairement un problème lorsqu'il sera rouvert. Pour devancer ce point qui avait été également relevé par les commerçants – nous sommes évidemment à l'écoute des uns et des autres –, nous allons nous lancer dans une augmentation du parking à l'arrière de la mosquée qui n'est quasiment pas utilisé aujourd'hui parce que la facilité est d'utiliser l'ancien parking Match. Il y aura évidemment des incitations à utiliser ce parking. Il faudra très certainement

l'agrandir un petit peu sans pour autant toucher à la plaine de jeux. On ne peut pas encore vous répondre, il n'y a pas de projet véritable là-dessus. On reviendra évidemment en commission pour en reparler, mais les objectifs sont ceux que je viens de rappeler.

Vous parlez des 20 % qui sont quand même un signal fort que nous donnons aux commerçants de la galerie parce que la réouverture du futur Match qui est une chose extrêmement attendue à juste titre par l'ensemble du quartier et au-delà, qui est une nécessité et qui se fait parce que nous avons fait des choix politiques forts pour peser de toutes nos forces sur cela. Évidemment, la galerie ne pourra en bénéficier que si elle bénéficiait d'investissements de la part des propriétaires. Nous venons à la rencontre des propriétaires. C'est un peu dommage que vous n'osiez pas aller jusqu'à dire que vous vous félicitez finalement de cela parce que faire de la politique autrement, c'est aussi se féliciter des choses qui fonctionnent et des perspectives intéressantes, je crois que c'en est une. Évidemment, on peut toujours faire plus, mais n'empêche que 20 %, sans parler de plafond, c'est quand même un avantage important. Si nous le faisons, c'est qu'il y a un enjeu particulier dans ce secteur où il faut ramener des services, où il faut ramener du commerce – ce que nous faisons par ailleurs –, où il faut ramener de l'activité, il faut aider les commerces à exister. C'est tout l'objet de la délibération, quand même très positive, que nous proposons ce soir au Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Les seules réponses du 1^{er} Adjoint risquent certainement de ne pas être suffisantes, pour Mme VALENTIN. D'abord, une provocation amicale : vous êtes quand même un peu osée, très osée. Vous étiez opposée à la maîtrise foncière de ce projet et aujourd'hui, vous avez des prétentions.

Deuxièmement, vous demandez de donner un coup de pouce supplémentaire. Pour quelqu'un qui n'a pas voté le budget, c'est un peu fort. Alors, coup de pouce sur des crédits que vous n'avez pas votés, c'est un peu de la provocation.

Troisièmement, 20 %, selon vous, ce n'est pas assez incitatif. Mais un transfert amiable ne veut pas dire un transfert gratuit. Les co-propriétaires sont payés pour leur quote-part quant à la propriété qui les concerne. Ce sont donc 20 % qui s'ajoutent à la transaction amiable sur la base des domaines. Vous avez parlé de la Plaine Pasteur, on ne va pas y toucher. Elle est installée comme elle l'est, elle restera. Nous avons assez d'espace à côté pour aménager les places de stationnement supplémentaires.

Il en est de même pour la pépinière. Toute nouvelle construction suppose les surfaces nécessaires au stationnement en fonction des mètres carrés construits. Là encore, nous serons dans les clous et cela ne pose aucun problème. Voilà, ce sont les observations complémentaires que je tenais à faire au regard de vos différentes questions.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Donc, je répète, 20 % de prise en compte sur les aménagements intérieurs, c'est du droit commun, ce sont vos engagements.

M. le Maire MEYER : Non, madame.

Mme VALENTIN : 30 % sur la rénovation des vitrines, ce sont vos engagements.

M. le Maire MEYER : Non, madame, ce n'est pas du droit commun. Nous n'intervenons jamais à l'intérieur des locaux.

Mme VALENTIN : Ce sont deux dispositifs qui se trouvent sur le site de la Ville de Colmar.

Ensuite, ce n'est pas parce que je me suis opposée à l'expropriation que je ne peux pas – et *a fortiori* – prendre la défense de commerçants qui, à mon avis, n'ont pas la même force de discussion que vous avez en face d'eux.

Pour finir, si du moment que je ne vote pas le budget je n'ai plus le droit de m'exprimer sur des points traités au Conseil Municipal, autant que vous me démettiez de mes fonctions. Merci.

M. le Maire MEYER : Non, je n'irai pas jusque-là !

Mme VALENTIN : C'est un peu la même chose.

M. le Maire MEYER : Je ne vais pas vous faire passer pour une martyre.

Mme VALENTIN : Il ne s'agit pas d'être martyre, mais d'être dans mon droit.

M. le Maire MEYER : Néanmoins, faire intervenir davantage la Ville de Colmar sur des crédits que vous n'avez pas votés, je pense que c'est un peu fort de café.

Mme VALENTIN : Absolument pas, je défends les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Les 30 % ne sont pas de droit commun, nous n'intervenons jamais à l'intérieur des locaux vacants, à part le forfait de 6 000 euros qui a été repris par Colmar Agglomération, mais 6 000 euros plafonnés sur 30 000 euros.

Mme VALENTIN : Oui, mais il n'empêche. Visitez votre site.

M. le Maire MEYER : En l'occurrence ici, aucun plafond n'est fixé. Nous intervenons à hauteur des travaux, ce qui est une exception.

Mme VALENTIN : La dernière question n'a pas été répondue, comme vous avez coutume de le dire, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Oui, laquelle par exemple ?

Mme VALENTIN : Quand y aura-t-il une ouverture d'un commerce ?

M. le Maire MEYER : On a eu quelques ennuis avec le premier repreneur. J'ai donc annoncé Noël 2017, j'espère que cela pourra se faire. En complément d'information, j'ai dit que le repreneur a déposé le permis de démolir pour la station-service – ce qui est déjà bon signe – et qu'il va également déposer le permis de construire dans les prochains jours. Ce sont déjà deux étapes importantes.

Mme VALENTIN : OK.

M. le Maire MEYER : Je ne sais pas si c'est Mme ANGLARET-BRICKERT ou M. MEISTERMANN. M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, j'ai juste une question. Avez-vous une estimation sur la valeur de ces 20 % pour lesquels vous nous demandez de voter ? J'imagine qu'il est difficile de savoir le montant des travaux, mais quand même une enveloppe, une estimation. 20 % peuvent être beaucoup comme cela peut être peu.

M. le Maire MEYER : Non, M. MEISTERMANN, je ne sais pas. J'ai donné toute latitude aux co-propriétaires pour les mettre dans un environnement qui leur soit favorable. Ainsi, dans tout ce que nous faisons pour les autres interventions commerciales, c'est plafonné à des travaux de 30 000 euros alors que là, en l'occurrence, nous n'avons pas fixé de plafond. Nous voulons trouver ce climat de confiance avec les co-propriétaires pour les inciter à faire quelque chose parce qu'il ne s'agit pas seulement de reprendre la façade extérieure, il faut que l'intérieur également, la partie commune, puisse être régénérée pour présenter une autre image. Je pense que si des co-propriétaires font un effort, il ne faut pas mégoter sur le montant des travaux.

M. MEISTERMANN : OK, donc nous votons sans trop savoir. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous pouvez toujours ne pas voter.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

Malgré toutes les réticences, M. MEISTERMANN, vous avez voté pour alors que votre première position était contre.

M. MEISTERMANN : Non, M. le Maire, on ne s'est pas compris ou vous ne m'avez pas compris, mais je suis pour aider mon prochain, c'est d'ailleurs un combat permanent. Je suis pour aider et suivre ces commerçants qui sont, comme vous le savez très bien, un petit peu dans la panade en ce moment.

M. le Maire MEYER : C'est un peu le chat qui essaie de retomber sur ses pattes.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oh, M. le Maire ! Non !

M. MEISTERMANN : Tant mieux, j'ai au moins l'avantage de retomber sur mes pattes.

M. le Maire MEYER : Lorsque je vous avais proposé la maîtrise foncière de Match, quelle était votre position ? Étiez-vous pour ? Étiez-vous contre ? Vous êtes-vous abstenu ?

M. MEISTERMANN : Nous étions pour, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Non, vous vous êtes abstenu.

M. MEISTERMANN : Non.

M. le Maire MEYER : Je maintiens ma réponse.

M. MEISTERMANN : Nous avons posé beaucoup de questions, car nous sommes prudents au même titre que pour les 20 %. Nous avons quand même le droit de savoir comment l'argent public va être dépensé, donc avoir une estimation était peut-être possible avant de passer ce point, faire faire des devis pour avoir une enveloppe globale et éventuellement avoir une estimation. Là, vous nous proposez 20 % sans plafond, on ne sait pas exactement.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas la question.

M. MEISTERMANN : Compte tenu de la démarche, nous sommes tout à fait pour aider ces personnes.

M. le Maire MEYER : Vous disiez que vous approuviez la proposition lorsque j'avais proposé au Conseil Municipal l'acquisition du foncier. Je répète que vous vous êtes abstenu.

M. MEISTERMANN : On vérifiera, je pense que l'on était pour.

M. le Maire MEYER : Je vais faire une information publique au prochain Conseil Municipal.

M. MEISTERMANN : Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport étant approuvé, je n'ai pas de point divers. Le verre vous est proposé au salon des réceptions puisque la salle De Lattre est en préparation pour les élections législatives. Mes chers collègues, merci beaucoup, la séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 19 heures 25